

M. de Larocheffoucauld, duc de Bisaccia dit que le duc de Polignac est son beau-père et engage l'orateur à peser ses jugements. (Bruit.)

M. le président dit que M. de Polignac appartient à l'histoire et invite l'orateur à continuer son discours en toute liberté. (Très-bien.)

M. Janvier de La Motte fils montre le rôle que le clergicalisme ultramontain et le parti libéral. Elle fut très-ardente. Le duc de Broglie, père de celui dont le rôle politique a été si diversement apprécié, était dans les rangs de ce parti.

M. Thiers combattait aussi dans ses rangs et dénonçait le retour offensif de la République de Jésus. C'est à ce moment que la maison de Saint-Acheul fut fermée. La Société, ainsi frappée, changea de tactique et employa tous ses efforts pour obtenir la liberté de l'enseignement.

Les républicains de 1848 donnèrent dans le piège et demandèrent naïvement au clergé de bénir les arbres de la liberté.

L'empire, qui avait à faire oublier son origine extra-légale, voulut se concilier les sympathies de la cour de Rome et fut signée la convention de 1864, qui ne donna satisfaction ni à l'Italie, ni au pouvoir pontifical.

Le gouvernement ne peut ignorer que c'est dans les établissements des Jésuites que se recrutent les officiers de l'armée. La République qui est le gouvernement légal du pays, vient de recevoir une double consécration.

On pouvait croire au lendemain de la révolution de 1870 que le pays serait plus à l'abri sous une double épave.

On a pu depuis se convaincre que les partisans de cette monarchie s'étaient faits les auxiliaires de la contre-révolution. (Très-bien à gauche.) C'est ce qui a fait le succès de la République. L'opinion a compris qu'il n'y avait plus que deux drapaux : celui de la révolution et celui de la contre-révolution.

L'orateur déclare qu'en se rattachant à la République il sert la cause de la révolution.

Nos pères n'étaient pas avec les Vendéens, mais avec Bonaparte, qui écrasait les royalistes sur les marches de Saint-Roch. (Applaudissements à gauche. — La clôture.)

M. Bourgeois, parlant contre la clôture, dit qu'il a exprimé l'opinion d'un homme convaincu et prie la Chambre de vouloir bien l'entendre. (La clôture ! — Parlez ! parlez !)

La clôture est mise aux voix. Une épreuve a lieu et est déclarée douteuse.

L'orateur continue la lecture continue.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi relatif aux services postaux de l'Algérie.

M. A. Froust en demande le renvoi à la commission du budget, afin que la solution soit plus prompte.

La Chambre décide que le projet sera renvoyé à une commission spéciale.

M. Bourgeois. — Dans la grande lutte que se poursuit, il faut regretter vivement l'absence des grands orateurs qui ont été vaincus avec plus de force que lui-même la liberté de l'enseignement.

Dieu et la liberté doivent avoir leur place marquée dans nos écoles. On la leur retire; ce n'est qu'au riche qu'on laisse la liberté; on l'enlève au pauvre, qui ne peut donner un précepteur à son fils.

Peut-on empêcher des pères de famille de s'associer pour donner à leurs fils des professeurs de leur choix? Dans quel temps vivons-nous? L'orateur demanderait presque qu'on le ramenait aux carrières. Le projet de loi actuel a la prétention de ne pas innover, mais de restaurer.

On s'appuie sur de vieux édits et de vieux arrêtés, empruntés à des régimes détruits et détectés par eux-mêmes qui veulent copier le passé. Mais que font-ils de leurs traditions libérales?

On assure que c'est pour consolider le ministère qu'on voile la statue de la Liberté. On ne s'efforce pas de faire une loi équitable, mais une loi politique. On poursuit la revanche du 16 mai.

Il est facile de couper des citations dans des livres et de les grouper comme on veut, mais à qui fera-t-on croire que les établissements des Jésuites sont les écoles d'ignorance et de contre-patriotisme?

Ce fanatisme qu'on a voulu au monopole dans le parti républicain pourra bien le ramener peu à peu à se servir de tout l'arsenal de l'ancien régime et à rétablir les lettres de cachet et la Bastille, qui était le petit local de l'époque. (Rires.)

En 1827, on chassa les jésuites, mais du moins on le fit franchement. Aujourd'hui, c'est une petite guerre qu'on leur fait. On interdit l'enseignement à certaines congrégations, parce qu'elles ne sont pas autorisées; mais si les jésuites demandaient l'autorisation, le gouvernement la leur accorderait-il?

Les Frères de la doctrine chrétienne sont une congrégation autorisée; on ne met pas moins d'obstacles à les faire entrer et à les chasser des écoles communales.

Le cabinet de toilette n'était séparé de la chambre que par une portière ou tapisserie.

Piédouche la releva pour faire passer son chef et tint à bout de bras, pour l'éclairer, un flambeau à deux bougies qu'il avait pris sur la table de travail.

— C'est là tout votre appartement, demanda l'agent supérieur après avoir inspecté d'un regard la large console de marbre blanc, les vastes cuvettes, les énormes pots en faïence anglaise, les facons de cristal taillé, les brosses à dos d'ivoire et les mille autres accessoires qui servent à la toilette d'un homme élégant.

— Absolument tout, répondit sèchement M. de Gentilly; à moins que vous ne teniez à visiter la cuisine, le bûcher, le placard où je serre mes habits...

— Cela suffit, monsieur. Ma mission est terminée ici. Je vais prendre et cacheter devant vous vos papiers, vos correspondances, etc...

Le chef s'arrêta en sentant la main de Piédouche se poser doucement sur son bras.

Il se retourna et regarda son agent, qui ne dit rien, mais qui faisait une mine très-expressive.

Ses yeux gris désignèrent un point de la boiserie recouverte en toile de Perse, un point entre la table de toilette et la fenêtre.

Entre gens du métier, ce langage muet est fort utile et fort intelligible.

Le supérieur répondit par un clignement des paupières qui signifiait : va vérifier.

M. de Gentilly, pâle, mais très-maitre de lui, assistait à cet échange d'oeillades sans en deviner le sens.

Il ne le devina que trop tôt.

Mais c'est surtout autour de la position des jésuites que se livre la grande bataille. Les partisans du projet prétendent qu'ils sont les meilleurs amis de la religion et que c'est pour protéger le pauvre clergé des campagnes qu'on veut chasser les jésuites, mais de qui ont-ils reçu ce mandat de défendre les intérêts catholiques? Le clergé tout entier a protesté contre ce projet de loi.

Il semble que la Chambre se soit transformée en concile, on y discute avec un grand sérieux le *Syllabus* et toutes les bulles pontificales. Cela sied-il bien à des gens qui font profession de ne pas pratiquer la religion catholique.

Que dirait-on des catholiques s'ils prétendaient discuter les statuts de la franc-maçonnerie. Dans cette campagne, les catholiques ont pour alliés les libéraux, car on a bien vu que ce n'est pas aux jésuites mais à la religion, à la liberté de conscience qu'on en veut. Ces craintes sont-elles exagérées?

On peut s'en rapporter au discours de M. Paul Bert, qui n'a rien déguisé de sa pensée. Cet orateur n'a point dissimulé qu'il ne s'agissait pas seulement de certaines congrégations, mais de tout le clergé. M. Haudier de Montjeu est encore plus franc, et cela vaut mieux.

On a dit qu'il y avait deux Frances. Oui, il y a la France qui prie et qui croie, celle de Clovis et de Saint-Louis, celle de Dieu. Il y a celle de Voltaire.

Est-ce la première qu'on veut supprimer? Ce sera difficile, car on n'arrachera cette vieille racine de la foi qu'en arrachant avec elle les cœurs catholiques et français. Très-bien ! très-bien ! à droite.

Est-il vrai que les jésuites ne sont pas Français? Une spirituelle brochure a répondu à cette question. Son auteur, un jésuite, y explique qu'il est né en France, de parents français; qu'il a été professeur pendant quinze ans dans des établissements publics; qu'il est électeur et éligible; qu'il paie ses contributions. Est-il Français?

Le succès des jésuites, ce succès que Henri IV constatait au commencement du dix-septième siècle, est la principale cause des haines qui les entourent. Est-il étonnant que l'on préfère leurs vastes et sains établissements aux collèges de l'Université qui ressemblent à des prisons?

Les catholiques n'ont jamais refusé l'argent pour les lycées, pour les professeurs dont ils ne profitent pas. Ce qu'ils demandent en échange, c'est l'autorisation d'ouvrir sans qu'il en coûte rien à l'Etat, des écoles et de choisir les maîtres pour leurs enfants. (Très bien ! très bien ! à droite. — La clôture !)

M. le duc de Larocheffoucauld demandait la parole. (Parlez ! parlez !)

L'orateur répond à une observation de M. Spuller en rappelant quels sont les vœux des jésuites. Ce sont la pauvreté, la chasteté, l'obéissance perpétuelle, le soin de l'éducation des enfants et l'obéissance au Souverain-Pontife.

C'est aux missions que se réfère ce quatrième vœu et rien qu'aux missions. On a parlé de la difficulté de faire des inspections dans les maisons des jésuites. Or, ces inspections ont été faites tous les ans depuis qu'elles existent. Les rapports adressés par les inspecteurs ont fait loi.

L'orateur cite un passage d'un discours de Ledru-Rollin en faveur de la liberté de l'enseignement, passage dans lequel cet orateur dit, que si l'Etat se réserve l'éducation d'une façon exclusive, il faut qu'il vienne à avoir une presse et une religion.

La clôture est prononcée.

La Chambre, consultée, décide à la majorité de 360 voix contre 130, sur 516 votants, qu'elle passera à la discussion des articles.

La suite de la délibération est renvoyée à la prochaine séance.

M. des Rotours, s'exprimant sur le rappel à l'ordre, dont il a été l'objet, rappelle qu'à la séance d'hier, la Chambre a adopté un projet de loi qui n'avait pas été mis à l'ordre du jour, et dépose une proposition d'annulation de ce que ce vote a été rendu contrairement à l'article 59 du règlement.

M. le Président retire le rappel à l'ordre.

La séance est levée à 5 heures 45.

### LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière.)

Paris, 28 juin 1879.

Paris est aujourd'hui en gâlé.

Ce matin, le journal : la Lanterne a publié contre M. Andrieux, préfet de police, un article à fond de train, qui ne pouvait naturellement être du goût de son autorité.

Le préfet de police a lu la chose tard; trop tard puisqu'il a donné l'ordre de saisir la *Petite Feuille*, ce qu'on a tenu de faire sur le Midi, à l'heure précisée ou les marchands de jour-

naux n'en possédaient plus un seul exemplaire. M. Andrieux a conquis une telle popularité qu'aussitôt qu'on a su qu'il était question de lui dans un journal, chacun s'est empressé de l'acheter. Tout Paris lisait par conséquent ou avait lu l'article mis à l'index, à l'heure où les sergents de ville battaient toutes les rues pour en cueillir un numéro.

Voilà pourquoi Paris était de bonne humeur, en véritable gamin qu'il est toujours, il se félicitait de la déconvenue de son préfet de police. Bien entendu, la presse sérieuse, qui pense que M. Andrieux a quelquefois trop d'esprit pour vivre sur les sommets, se réjouit avec la discrétion solennelle en usage, pour ces circonstances et tel qui n'aurait guère la *Lanterne*, qui ne la citait jamais, daigne pour la première fois, lui donner la publicité de ses colonnes.

C'est un résultat auquel M. Andrieux n'avait pas songé. Il est bien évident que, si M. le préfet de police eût été un autoritaire d'origine, personne n'aurait songé à le blâmer. Mais quand on a fait de l'amour exagéré de la liberté, ce qu'on peut appeler sa carrière, quand on a, à tort ou à raison, la réputation d'avoir frayé avec les révolutionnaires avérés, il semble qu'on devrait, avec plus de prudence et plus de ménagements, revêtir l'habit d'un fonctionnaire conservateur par excellence. Les procès de presse n'ont jamais rien prouvé et le procès que M. le préfet de police intentera vraisemblablement à la *Lanterne*, servira moins la cause qu'il croit défendre que la cause de la révolution avec la pelle et la truelle.

Des cartouchières d'un nouveau modèle viennent d'être mises en essai dans les régiments de cavalerie pour remplacer la giberne actuelle dont la suppression a été demandée.

Je ne crois pas que le projet de M. Testelin soit voté, par des gens qui font profession d'athéisme et qui tiennent par conséquent le serment pour peu de chose.

Une messe spéciale, due à l'initiative particulière, a été célébrée aujourd'hui à Saint-Philippe du Roule, à la mémoire du prince Louis-Napoléon. L'église était comble; tous les assistants étaient en deuil, fort recueillis et versant des larmes. D'autres messes semblables seront dites à la même intention dans la plupart des églises paroissiales de Paris.

Le rapport de M. Jules Simon sur le projet de loi relatif au retour des Châteaux à Paris, sera prochainement déposé sur le bureau du Sénat. La commission s'est mise entièrement d'accord avec le gouvernement sur tous les points, et il est très-probable que la discussion du projet aura lieu jeudi de la semaine prochaine.

L'inauguration de l'exposition de la loterie franco-américaine a eu lieu avec un certain éclat au Palais du Château-d'Eau. Je vous signale cette petite fête toute républicaine, parce qu'elle a un caractère plus élevé que toutes les questions de parti. L'œuvre de la Loterie franco-américaine a pour but de resserrer les liens d'amitié qui unissent deux grands peuples, et c'est le devoir de tout bon Français d'applaudir à cette tentative pacifique.

Il paraît que M. Eugène Ténot pose sa candidature à Bordeaux contre M. Blanqui. Le successeur de M. Laverjout à la *Gironde*, aura sans doute, le sort malheureux de ce dernier. Le journal opportuniste n'a point de chances depuis longtemps avec ses candidats, le grignot de son rédacteur en chef devra être double.

Les nouvelles de l'extérieur sont dénuées d'intérêt. Le fait le plus saillant à citer est l'intention d'Ismail Pacha de ne point quitter l'Egypte et de suivre de près le gouvernement de son fils.

### Bulletin Militaire

Des cartouchières d'un nouveau modèle viennent d'être mises en essai dans les régiments de cavalerie pour remplacer la giberne actuelle dont la suppression a été demandée.

Un autre chien, paraissant enragé, a été abattu hier, dans la rue du Vieux-Marché aux-Polets. M. Pollet, vétérinaire, qui en avait l'autopsie, a constaté qu'il était atteint, non pas d'hydrophobie, mais simplement d'un affection vermineuse. Les intestins de l'animal étaient littéralement remplis de vers.

ÉVÉNEMENT. — Un ouvrier puisatier de Hebrève-sur-Cauche, nommé Mullot, était descendu dans un puits pour le nettoyer, lorsqu'il s'est produit un éboulement. Le malheureux fut englouti sous les décombres.

Des secours ont été immédiatement organisés, mais le corps n'était pas encore retrouvé hier soir.

La Cour de cassation, dans son audience d'hier, a rejeté le pourvoi de Jean Colin, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises du Pas-de-Calais du 4 juin 1879 pour assassinat.

Nous avons annoncé pour aujourd'hui dimanche l'inauguration de la ligne du chemin de fer quercelais à Abbeville. Nous apprenons aujourd'hui que Mgr. Lequette, invité à bénir cette nouvelle voie qui forme le prolongement du chemin de Bethune à Saint-Pol et à Prévent, se rendra à Auxi-le-Château pour cette cérémonie.

CAMPAGNE. — Mercredi, à cinq heures du soir, le petit Alfred Delignières, fils d'Alfred, volturier à Lépinoy, jouait avec d'autres enfants dans la cour de ses parents. Un cercle de roue était appuyé contre le mur; tout à coup, on entendit un bruit sourd; la femme Delignières accourut, et trouva son petit garçon tué. Le cercle en fer sur lequel l'un des enfants avait voulu monter, s'était abattu et lui avait écrasé la tête.

AIRE. — A partir du 7 juillet, un nouveau train sera établi entre Berguettes et Aire et vice-versa. Ce train partira de Berguettes à 12 h. 25 et arrivera à Aire à 12 h. 25. Il repartira d'Aire à 2 heures pour arriver à Berguettes à 2 h. 10, nous donnant ainsi la correspondance directe avec Lille, Calais et Dunkerque.

LE CARTEAU. — Le receveur départemental des contributions indirectes de cette ville, Charles Baillet, âgé de 57 ans, a filé pendant la nuit du 25 au 26, emportant environ 20,000 fr. appartenant à la caisse. On croit qu'il a passé la frontière.

### Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MESTREUIL, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Anne-Joséphine MESUREUR, décédée à Roubaix, le 28 juin 1879, dans sa 68e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSÉ DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 7 juillet, à huit heures, et à la MESSÉ DE SERVICE SOLENNEL, qui auront lieu le mercredi 2, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 78, Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille SELLE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste SELLE, décédé à Roubaix, le 28 juin 1879, à l'âge de 73 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSÉ DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 29 juillet, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lambry, hameau de Mauffait.

Les amis et connaissances de la famille SEGARD-DEWAS, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Jules SEGARD, décédé à Roubaix, le 28 juin 1879, à l'âge de 44 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSÉ DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 29 juillet, à 8 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 9 heures et aux CONVOI et SERVICE SOLENNEL, qui auront lieu le mardi 7 juillet 1879, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, n° 62.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Victoire FLEMAUX, veuve de Monsieur Joseph FLEURY, décédée à Roubaix, le 30 mai 1879, à l'âge de 76 ans et 10 mois.

Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer, en l'église, le mercredi 2 juillet, à 8 heures, en la dite église. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric-Joseph RAMON, époux de Dame MARTEL, décédée à Roubaix, le 30 juin 1878, à l'âge de 32 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florentin-Joseph DELLEBRO, ancien membre du conseil municipal de la ville de Roubaix pendant l'espace de 45 ans, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, époux de Dame Victoire DESFONTAINES, décédée à Roubaix, le 30 mai 1879, dans sa 81e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 juin 1879, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean ARLEQUEEUV, Compositeur-Typographe, décédé à Roubaix, le 18 mai 1879, à l'âge de 31 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

### FAITS DIVERS

Un incendie, dont la cause n'est pas connue, a détruit, dans la nuit de mercredi à jeudi, la plus grande partie de la fabrique de draps Decaux et Romay, à Elbeuf, rue Notre-Dame. Le feu a éclaté vers deux heures du matin dans l'atelier de filature. Malheureusement des secours, qui ont pu arrêter de cette importante fabrique que les ateliers de tissage et les maisons situées de l'autre côté de la rue Notre-Dame. Les pertes sont évaluées à 400,000 francs.

— TREMBLEMENT DE TERRE A VENISE. — Le 23, à 8 heures 1/2 du matin, une secousse de tremblement de terre a été ressentie à Venise. Elle a duré cinq secondes. Les sonnettes d'un grand nombre de maisons ont été mises en branle et les objets suspendus ont pendu longtemps. A San Benedetto (Tarente), le 21 juin, un bruit semblable au grondement du tonnerre a été entendu et l'on a ressenti une violente secousse de tremblement de terre. Comme toujours par une force unique, les habitations se sont ébranlées hors de leurs habitations, la terre enfoncée sur le visage. La secousse (verticale) a été forte, mais grâce à sa courbe (après de 3 secondes), on n'a eu à déplorer d'autres malheurs que ceux de 700,000 crevasses aux murs des vieilles maisons. Dans la soirée il y a eu une autre secousse légère. Dimanche matin, à 5 h. 25, les habitants ont été réveillés brusquement par une forte secousse. Cette secousse a été heureusement courtoise. Les dégâts consistent en quelques crevasses et la chute de quelques tuiles. La population est cependant sérieusement alarmée.

— UN VOL DE PLUSIEURS MILLIONS. — On écrit au *Nouvel Temps* d'Odessa, à la date du 12 juin : La dame Nékitine qui a été mise en état d'arrestation, il y a quelques jours, sous la prévention d'avoir commis le vol de 700,000 roubles à la Banque de Kherson, a refusé de répondre aux questions du juge d'instruction. Son complice a fait des aveux complets; il a dit que c'était lui qui avait creusé le passage souterrain sous la direction d'un individu que la dame Nékitine et sa cuisinière appelaient Sackha, dimantif d'Alexandre. On lui avait promis 10,000 roubles pour cet ouvrage, mais il n'a rien reçu. Après avoir commis le vol, les malfaiteurs sont partis tous les quatre pour la ferme de Tcheznobief emportant avec eux des sacs d'imprunts. Malgré les plus actives recherches, la police et la gendarmerie n'est pas encore sur les traces du nommé Sackha, bien que le maçon arrêté hier affirme que cet individu est parti à la veille de Kherson. On lui a fait découvrir dans la ferme de Tcheznobief. La bonne, nommée Maclika, a quitté ses complices après avoir reçu 1000 roubles que la dame Nékitine lui avait promis.

— A Wilberfess, village situé entre York et Packington, le maître de l'école nationale a été frappé de la foudre dans la classe, au milieu de ses élèves. Il est mort sur le coup.

— CHUTE DANS LE NIAGARA. — On vient de télégraphier de Philadelphie qu'un terrible accident a eu lieu le 21 juin dernier aux chutes du Niagara. Une dame belge, Mme Rolland, de Liege, qui revenait d'un voyage autour du monde avec son mari est tombée dans la rivière Niaga et a été emportée par les rapides. Elle visitait l'île des Trois-Sœurs lorsque, en se baignant pour remplir un verre d'eau, elle perdit l'équilibre et roula au-dessus de la chute du Fer-à-Cheval sans qu'il fut possible de lui porter secours. On n'a pas encore retrouvé son corps.

— On vient de faire une application très ingénieuse de l'électricité à la navigation. Un Anglais, M. H. Severn a réussi à établir une bouée par laquelle le capitaine averti au moyen d'une sonnette, est que le bâtiment cesse de suivre la route prescrite. Cette sonnette est mise en mouvement d'une manière automatique. Tout l'appareil est renfermé dans une petite boîte facile à transporter, et qui, en règle générale, est placée dans la chambre du capitaine. Toute déviation à tribord ou à bâbord met la sonnette en action.

En supposant qu'en quittant le pont, le capitaine ait donné l'ordre de suivre une direction, il place l'appareil à l'instrument à un certain angle, et au lieu d'avoir comme aujourd'hui à veiller constamment sur la bouée pour savoir si ses ordres sont suivis, il s'en remet à l'instrument qui l'en informe par son silence et par ses chants. L'instrument avertit par son tintement. L'instrument ne cesse alors de sonner que quand le bâtiment a repris la marche prescrite.

Le capitaine, au moyen de cet instrument, s'épargne beaucoup de perplexité, évite les accidents avec une sécurité bien plus grande, et voit diminuer considérablement les dangers de sa navigation.

— Mlle Sarah Bernhardt est incorrigible et tient à faire parler d'elle à Londres comme à Paris. C'est ainsi que, samedi dernier, elle a fait manquer au dernier moment la représentation de *l'Étrangère*, en prétextant la fatigue. M. Sarcey, dans le *XIXe Siècle*, raconte, d'une façon plaisante, l'émotion du public de Gaity-Theater, à cette nouvelle, et les embarras des pauvres artistes de la Comédie-Française, ainsi mis en peine par leur camarade.

« Force est enfin de se résoudre à une annonce. C'est Coquelin qui se dévoue. En excellents termes, il met au jour le contenu de l'incident qui survient, le pré d'excuser la Comédie-Française, et déclare en terminant qu'il n'y aura pas de représentation.

« C'est dans la salle un grand brouhaha coupé de quelques sifflets. Des sifflets de désapprobation en Angleterre, dans un théâtre aristocratique ! Rien n'est, à ce qu'il paraît, plus rare.

« La foule commence à sortir, mais s'arrête devant le dier d'acte de la rue et s'abillonne sur elle-même. C'est à ce moment que j'arrivais, en retard de quelques minutes. Je trouve un public en colère, se posant et se bouillant. Beaucoup demandaient à ce que l'on rendit sur-le-champ le prix du billet.

« On avait beau leur dire que dans ce désordre la chose était impossible, ils insistaient et remuaient des bras et des coudes pour arriver aux guichets.

« C'était une confusion inexprimable, et les employés perdaient la tête. Les costumes, mélancoliquement massés sur l'escalier, attendaient que leur mari se fût expliqué, ou leur eût fait place.

« Il paraît cependant qu'une manière de députation s'était rendue au bureau du *manager*, et lui avait dit : Il faut nous laisser le théâtre ouvert et allumé jusqu'à cinq heures, car il nous est impossible de partir auparavant.

« La-dessus, nouvel embarras des comédiens. Il faut absolument occuper ce monde, qui ne veut ni ne peut s'en aller. Le *hasard* envoie un artiste de renfort, qui était venu prendre ses lettres chez le concierge. On s'avise que l'on pourra jouer *Tartuffe*.

« Alors ! Coquelin ! une nouvelle annonce !

« C'était, en effet, à Coquelin, en qualité de semainier, à parler au public. Mais Coquelin est tout démonté :

« Je m'en vais avoir l'air d'une grimace ! Je ne peux pas, découragé, en cinq minutes d'intervalle, dire blanc, puis noir. Que Got y aille.

« Got est en effet le doyen. C'est lui qui est l'homme sage et la forte tête de la compagnie; c'est lui l'extrême recours dans les circonstances graves.

« Il fit un petit discours pour dire qu'on allait jouer le *Tartuffe* à ceux qui voudraient rester; qu'on rendrait l'argent à ceux qui préféreraient cette solution, et que pour ceux qui tenaient à voir *l'Étrangère*

### FAITS DIVERS

Un incendie, dont la cause n'est pas connue, a détruit, dans la nuit de mercredi à jeudi, la plus grande partie de la fabrique de draps Decaux et Romay, à Elbeuf, rue Notre-Dame. Le feu a éclaté vers deux heures du matin dans l'atelier de filature. Malheureusement des secours, qui ont pu arrêter de cette importante fabrique que les ateliers de tissage et les maisons situées de l'autre côté de la rue Notre-Dame. Les pertes sont évaluées à 400,000 francs.